



Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

Décision n° 2021- ID : 034-200074441-20210122-2021\_01\_01-DE

## Commission « achat et gestion du matériel »

### Décision de Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'HÉRAULT

**Objet :** délégation donnée par le Comité Syndical (article L2122-22-4° du CGCT – préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords cadre)

#### « ACHAT RENAULT KANGOO PICK-UP – OCCITANE AUTOMOBILE »

#### Le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,4° ;

**Vu** la réglementation applicable aux marchés publics et notamment le Code de la Commande Publique (ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

**Vu** la délibération n° 2020-10-23 en date du 8 octobre 2020 visée par les services Préfectoraux le 9 octobre 2020 par laquelle le comité syndical l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22-4° susvisé à savoir la mise en œuvre et la passation des marchés relevant de la procédure adaptée selon l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

**Considérant** qu'il est opportun de racheter le véhicule RENAULT Pick-Up à l'issue de la période de location au vu de la praticité de ce dernier et du coût de location d'un tel véhicule ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « achat et gestion du matériel » réunie le 15 décembre 2020 pour le rachat du véhicule RENAULT KANGOO Pick-Up immatriculé ET-715-BL vendu par OCCITANE AUTOMOBILE – CONCESSION RENAULT PEZENAS au prix de 8.779.39 € HT soit 10.481.72 € TTC conformément aux termes du contrat de location.

#### ARRÊTE

**Article 1er.** – Monsieur le Président, entité adjudicatrice, autorisé par le Comité Syndical en vertu de la délibération susvisée,

- **Adopte** la proposition de vente d'OCCITANE AUTOMOBILE – CONCESSION RENAULT PEZENAS pour l'acquisition d'un véhicule RENAULT KANGOO Pick-Up immatriculé ET-715-BL d'un montant 8.779,39 € HT soit 10.481.72 € TTC.
- **Précise** que les crédits sont inscrits au BP 2021, Opération 205.

**Article 2.** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des décisions du Président. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet, en sous-préfecture de Béziers.

Fait à CAZOULS D'HERAULT,  
Le 22 janvier 2021  
Le Président,

Henry SANCHEZ

